

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE LA PAROISSE CATHOLIQUE
NOTRE-DAME DE LAVAUX
Dimanche 7 mai 2023
Procès-verbal**

La présidente du conseil de paroisse, Liz Meuret, ouvre l'assemblée à 10h50, en remerciant toutes les personnes présentes selon la liste annexée et en saluant plus spécialement :

- l'abbé Joseph Sinh, officiant du jour
- Mme Christine Secrétan, représentante de l'équipe pastorale
- Mme Evelyne Marendaz, municipale de Bourg-en-Lavaux
- Mme Ludgarde Doutaz, représentante de l'équipe missionnaire
- Mr Yves Delaloye, ancien président du conseil de paroisse

L'ensemble du conseil de paroisse est présent (Paolo Martelli, Imrich Pöthe, Brigitte Scalfaro), à l'exception de Marco Lideo, excusé pour raisons familiales.

1. Lecture et approbation du PV de l'assemblée du 22 mai 2022

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et celui-ci est approuvé sans question ni commentaire.

2. Rapport de la présidente

Après une année débutée dans la joie autour du repas convivial qui a permis de faire mieux connaissance de l'abbé Roméo Rakotovao, nouveau prêtre résidant à la cure, les démêlés de celui-ci avec la FEDEC ont fortement sollicité le temps et les forces de la présidente. Une information des faits, distribuée à l'assemblée, est jointe à ce PV.

Le conseil a tenu cinq séances pour régler les affaires courantes de la paroisse. Liz Meuret en remercie tous les membres de leur contribution. Elle remercie également toutes les personnes qui œuvrent pour le bien de la paroisse, tout spécialement Fernanda Gamarra, concierge et sacristine, et celles qui rehaussent les cérémonies, lecteurs, lectrices, servants de messe et, tout spécialement, Natacha Gos et Silvia Wettstein pour leur accompagnement musical.

Différents événements ont été organisés durant l'année :

- le repas convivial dont la troisième édition aura lieu le 8 octobre 2023,
- la chantée de Noël qui a été un moment de partage,

- la soupe de Carême si peu fréquentée que l'idée est désormais d'en changer la formule et de l'organiser après une messe des familles,
- l'Adoration du jeudi soir.

L'église étant de plus en plus sollicitée pour des concerts, le conseil a préparé une convention réglant les engagements réciproques de la paroisse et des organisateurs.

Après l'amélioration réussie de l'éclairage, le conseil de paroisse s'est attaqué à améliorer la sonorisation dont la qualité avait été déplorée à l'assemblée générale 2022. Une étude acoustique a été commandée, permettant de mettre à jour une bonne diffusion spatiale et temporelle des lieux mais une trop forte réverbération. Un nouveau matériel a alors été installé pour améliorer la performance de la sonorisation. Le premier test a eu lieu ce même 7 mai 2023 et doit encore être affiné. Mais le premier essai est concluant.

3. Rapport du groupe missionnaire

Un don généreux a permis d'envoyer Fr. 3'500.- à l'Association humanitaire Sr Marie-Colette et Fr. 3'500.- à la Congrégation de la Providence.

Cet argent permet de soutenir le dispensaire de Belamoty, d'apporter de l'aide aux écoliers de Bezaha et d'assurer un soutien alimentaire et vestimentaire aux familles les plus pauvres.

Les prochaines quêtes en faveur de Madagascar sont fixées les 11.6.2023, 3.9.2023 et 10.12.2023 (avec la vente de Noël).

4. Messages de l'UP

L'abbé Joseph Sinh adresse, en son nom et au nom de l'abbé Modeste, qui participe à l'AG de Lutry, de sincères remerciements au conseil de paroisse et aux personnes qui s'engagent pour le bien de la paroisse. Il quittera ses fonctions le 31.8.2023 et sera absent au mois de juillet pour préparer son déménagement. Les nouvelles directives de l'État empêchent l'engagement temporaire de prêtres pendant les vacances mais, cette année, la question des remplacements est réglée, sans changement pour Cully jusqu'à la nouvelle organisation en septembre 2023.

Mme Christine Secrétan, représentante de l'équipe pastorale, esquisse brièvement l'avenir pastoral de l'UP : suite au départ à la retraite des abbés Modeste et Joseph, promesse a été faite à l'UP d'une équipe pastorale (soit deux prêtres au moins !) et une équipe de qualité. Mais aucun nom n'a encore été communiqué. Par contre, la date de la messe d'au revoir aux deux prêtres est connue : samedi 26.8.2023, à 18h00, à Pully, avec une invitation cordiale à tous les paroissiens et paroissiennes.

La FEDEC et la représentation pastorale souhaitent organiser une rencontre avec les quatre conseils de paroisse et l'équipe pastorale pour discuter des forces pastorales présentes et à venir.

En ce qui concerne la catéchèse, la paroisse de Cully compte actuellement 32 enfants inscrits et quatre catéchistes. La première communion aura lieu le 30 septembre 2023, à 17h00, pour les paroisses de Cully et Lutry. Les confirmations auront lieu à Pully pour toute l'UP le 2 septembre 2023 à 17h00. Les responsables actuelles de la catéchèse sont : Alice Aires Ferreira, coordinatrice *ad experimentum* jusqu'au 31.8.2023, et Mme Régine Rambaud, auxiliaire pastorale.

En dernier lieu, Mme Christine Secretan signale l'organisation, une fois par mois à Pully, des « Dimanches Chercheurs de Dieu » qui permettent aux personnes, plus spécialement aux familles, de (re-)découvrir le Christ ainsi que l'organisation, le 6 juin 2023, d'une présentation de la démarche KERYGMA. Elle conclut en souhaitant la présence d'un paroissien ou d'une paroissienne de Cully dans l'équipe pastorale.

5. Présentation des comptes 2022

Brigitte Scalfaro présente des comptes qui, grâce à une participation plus importante de la commune, une légère adaptation des loyers réguliers de la salle et le report des travaux sur les cloches, bouclent sur un léger bénéfice de Fr. 850.74 au lieu du déficit budgété de Fr. 5'111.

Le conseil de paroisse s'efforce de réduire les frais à l'indispensable ; toutes les factures, par exemple, sont numérisées et transmises via un nuage informatique.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

Remi Susset présente le rapport des vérificateurs en son nom et en celui de Jean Micol, excusé pour la présente assemblée. Les comptes ont été vérifiés par sondage le 24.4.2023. Le bilan et le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité, tenue avec clarté et précision.

Il demande à l'assemblée d'approuver les comptes tels qu'établis et d'en donner décharge à la trésorière.

7. Décharge au conseil de paroisse et à la responsable des finances

Décharge est accordée à l'unanimité.

8. Travaux dans les immeubles

Les travaux suivants ont été entrepris :

- Ponçage et vernissage des portes de l'église
- Réparation de la pompe à eau de chauffage et du brûleur
- Contrôle OIBT
- Réparation et isolation du mur ouest de la salle de paroisse

- Sonorisation de l'église : à compléter éventuellement si besoin.

Les travaux suivants sont prévus :

- Création d'une tranchée à l'extérieur du mur ouest de la salle de paroisse pour éviter l'invasion des fourmis
- Réparation des battants et des suspensions des cloches
- Réparation de la fuite d'eau sur le toit de l'église. L'analyse faite pour le devis a révélé que l'isolation supérieure de la partie plate du toit est détériorée et nécessitera probablement d'importants travaux. À voir avec la commune.

Markus Ackermann et Natacha Gos s'inquiètent de la proximité des haut-parleurs avec l'orgue, le premier pour le bien-être de l'organiste, la seconde pour d'éventuelles répercussions de micro-vibrations sur la qualité de l'instrument. Ces questions seront soumises et discutées avec l'entreprise Auditech, en charge de l'installation.

9. Budget 2023

Brigitte Scalfaro présente un budget 2023 prudent qui prévoit un bénéfice de Fr. 200.- Il est approuvé.

Natacha Gos reçoit l'assurance que ce budget comprend à nouveau une somme de Fr. 1'000.- pour l'invitation de musiciens extérieurs quatre fois par année.

10. Message de Mme Evelyne Marendaz, municipale

Mme Evelyne Marendaz transmet les remerciements de la municipalité à tout le conseil pour le travail fourni et se félicite de l'étroite collaboration instaurée depuis quelques temps, qui permet le développement d'une politique commune (p.ex., sur la location des salles).

Elle a beaucoup apprécié que Liz Meuret l'informe, dans la mesure de ses possibilités, des turbulences traversées par la paroisse : les deux parties en cause habitant la commune et l'une étant très bavarde, toute la population est au courant. Elle tient à rappeler que les autochtones doivent aussi s'adapter à l'étranger et que la commune de Bourg-en-Lavaux fait beaucoup d'efforts favoriser un brassage harmonieux de la population.

Sur le plan administratif, elle informe que les monuments historiques ont ajouté le clocher et la cure à l'église en classe de protection 2.

11. Octroi des limites pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles (art. 15 al. 3 des statuts)

Les limites actuelles sont renouvelées à l'unanimité.

12. Nominations statutaires

Tout le conseil de paroisse actuel se remet à disposition pour une année. Brigitte Scalfaro souhaite quitter ses fonctions à l'AG 2024. Il faut impérativement trouver de nouvelles forces.

Les deux réviseurs, Remi Susset et Jean Micol, acceptent le renouvellement de leur mandat avec les remerciements de l'assemblée.

13. Divers

Brigitte Scalfaro encourage les paroissiens et paroissiennes à former des sous-groupes sur un engagement précis ; elle pense notamment aux visites à rendre à d'anciens fidèles que l'âge a éloigné des messes.

L'assemblée générale se clôt à 12h00 par un apéritif.

Villette, 8.5.2023/AVWP



